



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 12 décembre 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 12 décembre 2018 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, MAHU, Madame GODEFROY.

Mesdames et Messieurs : BERNA, BON, DELZENNE, FERRIERE, FRANCELLE, LAURENT, MARTIN, THIEBAUT.

Absents et excusés : M. DRAPIER Didier donnant procuration à M. LAURENT Philippe
M. PREVOST Denis donnant procuration à M. THIEBAUT Yves

I - SUBVENTION VERSEE A L'OCCASION DU TELETHON

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de verser un don d'un montant de 800 € au bénéfice de l'association « AMF TELETHON » et autorisent le Maire à signer la promesse Institutionnelle prévue à cet effet.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'il convient donc procéder à une décision modificative sur le budget communal de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT – Dépenses :

Subvention association « AMF Téléthon »	+ 800.00 €
Autres charges exceptionnelles	- 800.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les modifications sur le budget primitif principal 2018.

II - VENTE DE LA PARCELLE A 580

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée A 580, d'une superficie de 1878 m², rue Saussier Marchandise et évoque la possibilité de sa mise en vente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité, décide d'attendre pour la mise en vente et de reporter la question à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

III - MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération en avril 2010 et qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal.

Les modalités de la mise à disposition seront portées à la connaissance du public, huit jours au moins avant le début de celle-ci, par les mesures de publicité ci-après :

- le projet de modification simplifiée du PLU de la commune, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées, seront consultables par le public en mairie pendant un mois du **7 janvier au 6 février 2019 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h30,
- un registre sera mis à disposition en mairie durant la même période mentionnée, pour recueillir les observations du public,
- une information relative à la modification simplifiée du PLU sera par ailleurs donnée par voie d'affichage en mairie, et par une mise en ligne du dossier sur le site internet de la commune (02610.moy.free),
- Une adresse mail permettra d'effectuer les remarques sur le dossier de modification simplifiée : mairie.moy@wanadoo.fr.

IV - ACHAT DES PARCELLES C 174 ET C 19

Dans le cadre de la création d'une maison de santé, le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur des parcelles C 174 et C 19 en partie, appartenant à Monsieur Hubert PIZIEUX et à l'indivision PIZIEUX, afin de pouvoir proposer le terrain à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise porteuse du projet.

Une surface de 5 000 m² serait nécessaire à la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 16 novembre 2018 le Conseil Municipal a accepté d'acquérir ce terrain, précise que, suite aux négociations prévues, Monsieur Hubert PIZIEUX et l'indivision PIZIEUX, ont accepté la proposition d'achat à 10 euros le m² et demande au Conseil Municipal de confirmer cette décision.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant l'intérêt de l'achat pour le projet de réalisation d'une maison de santé :

- approuvent l'achat de 5 000 m² des parcelles C 19 et C 174 au prix de 10 € le m², soit 50 000 €,
- désignent Maître Nathalie LEMAIRE, notaire de la commune pour conduire cette transaction,
- chargent le Maire d'effectuer le bornage de la surface concernée par l'achat,
- donnent tout pouvoir au Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié,
- décident d'inscrire cette dépense, soit 50 000 €, plus les frais de notaire au budget 2019

V - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2019

Madame Sylviane GODEFROY, Adjointe aux affaires scolaires, présente le Projet Educatif Territorial à mettre en place en Janvier 2019 avec la mise en place du plan mercredi, confiant ainsi les activités périscolaires des enfants au Centre Social de la Vallée de l'Oise.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable au Projet Educatif Territorial et décident d'octroyer une subvention de 4 000 euros au Centre Social de la Vallée de l'Oise pour participer aux charges de fonctionnement des activités proposées.

VI - REFECTION RUE SARRAIL : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Deux devis sont présentés pour la réfection de la rue Sarrail, le premier de l'entreprise COLAS, pour un montant de 24 935.68 € HT et le second de l'entreprise TPA, pour un montant de 24 195.80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise TPA pour effectuer les travaux de réfection de la rue Sarrail.

Par ailleurs, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du dispositif APV (Aisne Partenariat Voirie) pour les travaux suivants : trottoirs sur la base d'un montant de l'opération TTC de 11 505 €.

Il s'engage :

- à affecter à ces travaux le montant restant à charge après attribution de la subvention sur le budget communal,
- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

VII - REFECTION DE LA CLOTURE RUE DU MARECHAL FOCH

Deux devis sont présentés pour la réfection de la clôture communale située rue du Maréchal FOCH, le premier de l'entreprise MUSIAL, pour un montant de 1 600 € HT et le second de l'entreprise POTTERIE, pour un montant de 2 159.60 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise MUSIAL pour effectuer les travaux de réfection de cette clôture

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Un contact sera pris avec la voirie départementale pour la mise en place éventuelle de ralentisseurs rue Clemenceau.

Des travaux de rafraîchissement seront entrepris dans la maison de la rue Jean Jaurès avant toute relocation.

TRAVAUX DU CONSEIL

Mercredi 21 novembre	Commission accueil MoyQuand N°32
Jeudi 22 novembre	CCVO
Vendredi 23 novembre	Elaboration du planning des manifestations 2019
Lundi 26 novembre	Commission école Présentation du PEDT
Mercredi 28 novembre	AG du relais cycliste
Jeudi 29 novembre	CA du collège
Mardi 4 décembre	Centre Social
Vendredi 7 décembre	Réunion USEDA

Infos

**Les vœux de la Municipalité auront lieu
le samedi 19 janvier 2019 à 15h à la Mairie.**